

1. DATE ET LIEU

Les épreuves d'athlétisme des 8^{èmes} Jeux de la CJSOI se dérouleront au stade de Moroni du **10 au 15 juillet 2012.**

2. ENGAGEMENT

Les épreuves d'athlétisme sont ouvertes aux jeunes nés en 95- 96-97-98.

1 pays peut engager jusqu'à 2 athlètes par épreuve, tout en restant dans le quota d'un groupe de 11 athlètes (6 G et 5 F).

2.1 Engagement quantitatif :

Les formulaires d'engagement quantitatif (athlètes et encadreurs) devront parvenir au Comité d'Organisation des Jeux avant le **10 février 2012 à minuit.**

2.2 Engagement nominatif et définitif :

Les formulaires officiels d'engagement nominatif et définitif des athlètes et des encadreurs devront parvenir au Comité d'Organisation au plus tard le **10 avril 2012 à minuit**

3. PROGRAMME DES COMPETITIONS

Les épreuves suivantes seront au programme :

GARCONS	FILLES
3 km sur route	3 km sur route
5 km marche sur route	3 km marche sur route

GARCONS	FILLES
Hauteur	
Longueur	Longueur
Triple Saut (11 m)	Triple Saut (9 m)
Poids (5kg)	Poids (4kg)

4. ENTRAINEMENT / ECHAUFFEMENT

Les séances d'entraînement et d'échauffement seront programmées par la Direction Sport du COJ.

5. MATERIEL ET ENGINS

Suivant les règles de l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme, le matériel et les engins nécessaires seront mis à la disposition des athlètes sur les sites d'entraînement, d'échauffement et de compétition. Ils seront conformes aux normes de la Fédération Internationale, et en aucun cas les concurrents ne pourront utiliser leurs engins personnels.

ENGINS	GARCONS	FILLES
Poids	5 kg	4 kg

5.1 CHRONOMÉTRAGE

Un chronométrage manuel sera utilisé pour les courses et les marches sur route

6. ORGANISATION TECHNIQUE

Les épreuves d'athlétisme seront organisées selon règlements de l'IAAF. En cas de désaccord sur l'interprétation (manuel de l'IAAF dernière édition), le texte en français fera foi.

6.1 La Fédération Comorienne d'Athlétisme (FCA) est responsable des compétitions d'Athlétisme. Elle assure la gestion complète des compétitions d'athlétisme, elle propose au Jury Technique tous les officiels qui officieront lors des compétitions.

6.2 Un délégué technique du pays hôte sera nommé par la FCA. Il sera responsable du secrétariat technique de l'organisation spécifique de la compétition et présidera la réunion technique.

6.3 Réunion Technique

La réunion technique aura lieu **le 9 Juillet 2012** à 09 h 00 à Moroni. La réunion technique sera constituée de deux membres de chaque pays participants, sous la présidence du délégué technique. Les informations techniques concernant le rôle des membres du J.A. (Jury d'Appel) et celles des compétitions seront données au cours de cette rencontre. La liste définitive des équipes devra être confirmée.

6.4 Distribution des dossards

Les dossards seront distribués au cours de la réunion technique.

6.5 Les responsables des délégations devront remettre la liste de leurs records nationaux garçons et filles au Comité d'Organisation au plus tard le **8 juillet 2012 à minuit**.

6.6 Jury d'Appel (J.A).

La réunion technique mettra en place un J.A. (Jury d'Appel). Il regroupera 3 à 5 membres ayant l'expérience des problèmes techniques. 2 (deux) ou 4 (quatre) membres de ce jury sont désignés chaque jour pour exercer avec le Président leurs fonctions en alternance.

Ils se tiennent sur l'aire de compétition à proximité de la ligne d'arrivée et se reconnaissent au port d'un brassard rouge.

7. CONFIRMATION DEFINITIVE DE PARTICIPATION

La confirmation des participants aux différentes épreuves s'effectue sur le formulaire officiel remis par la FCA la veille de la compétition à midi pour les épreuves au programme.

Les noms des athlètes devront obligatoirement figurer sur les fiches d’engagement nominatif définitif reçu par le Comité d ‘Organisation des Jeux.

7.1 Calendrier pour les confirmations

La remise du calendrier sera faite lors de la réunion technique.

7.2 Annulation des confirmations

Les annulations intervenant après la confirmation devront être aussitôt signalées au délégué technique.

7.3 Non-participation

Tout athlète peut se voir interdire la participation à une épreuve ultérieure, si, ayant donné son accord définitif de participation, il ne s’est pas aligné pour l’épreuve sans raison valable.

7.4 Remplacement

En cas de blessure ou de maladie d’un athlète, dûment constatée par le médecin officiel de l’organisation, un remplaçant peut être admis à participer à l’épreuve à condition qu’il soit inscrit sur la liste nominative d’engagement définitif (envoyée le **10 avril 2012**) et que ce changement soit déclaré officiellement à la chambre d’appel.

7.5 Déroulement des épreuves

Pour les courses et les concours, la position des concurrents se fera par tirage au sort par le délégué technique.

7.6 Montée des barres :

Hauteurs :
Elles seront communiquées lors de la réunion technique.

8. REGLEMENT

Un faux départ sera éliminatoire.

9. VETEMENTS ET CHAUSSURES

Les athlètes porteront la tenue officielle approuvée par leur délégation. Le port du survêtement officiel sera obligatoire pour la compétition et lors de la cérémonie protocolaire. La conception de la semelle et du talon des chaussures permettra l’utilisation de pointes dont les nombres sont limités à onze (11). La longueur de la pointe ne doit pas excéder 9 mm excepté au saut en hauteur où elle sera de 12 mm au maximum.

10. DOSSARDS

Il sera remis lors de la réunion technique, 2 dossards pour chacun des concurrents. Ils doivent être apposés UN sur chaque face du maillot excepté pour les sauteurs en hauteur qui peuvent porter un seul dossard soit devant ou derrière.

11. OBJETS PERSONNELS

Une inspection de sac sera effectuée à la Chambre d'Appel pour vérifier s'il ne contient pas de chaussures avec des pointes plus longues et pour s'assurer de l'absence d'appareils radio, walkman, engins personnels ou d'objets personnels irréguliers. Tous matériels ou vêtements irréguliers seront confisqués et récupérés au point de rencontre final des épreuves. Toute publicité non-conforme aux règlements de l'IAAF sera recouverte.

12. CHAMBRE D'APPEL

1er pointage 1h 20 avant l'épreuve.

EPREUVES	DERNIER APPEL	ENTREE SUR LE STADE
Course et marche sur route	30 mn	15 mn
Sauts : HT - LG-TS	45 mn	35 mn
Poids	45 mn	35 mn

13. PASSAGE SUR L'AIRE DE COMPETITION

Précédés d'une hôtesse et dans l'ordre de la compétition, les athlètes se rendent sur le lieu de l'épreuve.

13.1 Mise au point

Afin de parfaire leur échauffement, prendre leurs marques, (les marques sont prévues par l'organisation) les concurrents auront droit d'être sur leurs sites de compétition comme prévu sur le tableau déjà mentionné.

14. FIN DE COMPETITION

Les athlètes en ordre, derrière le jury rejoignent la salle de rhabillage.

15. RECLAMATION

Si un athlète ou un encadreur souhaite faire une réclamation à propos de la conduite ou des résultats d'une épreuve, il devra le faire :

(a) oralement au juge arbitre. Celui ci prendra en considération toutes les preuves possibles afin d'arriver à une décision équitable.

(b) Si l'athlète ou l'encadreur n'est pas satisfait de la réponse du juge arbitre, une réclamation pourra être présentée auprès du Jury d'Appel. Cette réclamation devra être écrite et déposée au secrétariat dans les trente (30) minutes qui suivent l'annonce officielle des résultats.

16. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Les cérémonies protocolaires se dérouleront trente (30) minutes environ après la proclamation des résultats.

RECOMPENSES

Au premier : 1 médaille d'or.

Au deuxième : 1 médaille d'argent.

Au troisième : 1 médaille de bronze

Un diplôme sera remis à tous les participants de la compétition.

**COMMISSION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE L'OCEAN INDIEN
(CJSOI)**

**8^e Jeux de la CJSOI
09 au 16 juillet 2012
Comores**



REGLEMENTS TECHNIQUES ATHLETISME